



N/Ref : MLB/HA/VLN 09-2018

Mairie de la Trinité sur Mer
Place Yvonne Sarcey
BP 84

Objet : Modification du PLU

56470 LA TRINITE SUR MER

ELUS	Act	Info	SERVICES	Act	Info
M. le Maire		<input checked="" type="checkbox"/>	DGS		
M. MEYER			DGA / DRH / CCAS		
Mme BAILOT			DST		
M. LESNE			Urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme FLYE			Accueil		
M. DIAMEDO			Police		
M. REINERT			Autres		
Autres :					

Vannes le 2 mai 2018

Monsieur le Maire,

Par un courrier du 13 avril 2018, vous avez adressé à la Compagnie des Ports du Morbihan un dossier de modification n°1 du PLU de La Trinité-sur-Mer, préalablement à l'enquête publique prévue du 14 mai au 15 juin prochain. Je vous remercie de cette démarche qui confirme le partenariat engagé entre la Compagnie des Ports et la Commune. Nous pouvons ainsi valider l'adéquation du règlement d'urbanisme par rapport aux projets engagés par notre société pour le développement et la mise en valeur du port de La Trinité-sur-Mer.

Après analyse détaillée du projet de modification, je me permets toutefois de formuler trois observations :

1. Le texte de l'AOP du Port indique explicitement que la « plateforme [technique] sera légèrement étendue sur la mer pour accroître sa capacité ». De la même manière, il nous serait agréable qu'une mention similaire soit introduite pour le secteur de la SNT dont le terreplein nécessite également une légère extension au droit de la cale de mise à l'eau.
2. J'ai bien noté que le règlement graphique du PLU ne pouvait pas intégrer le périmètre de nos projets d'extensions de terrepleins lors de cette modification n°1. Afin de consolider juridiquement nos projets sur les terrepleins Tabarly et de notre zone technique, il sera nécessaire de procéder aux ajustements correspondant lors d'une prochaine modification.
3. Le périmètre de la nouvelle AOP d'embellissement des quais du vieux port intègre les bâtiments existants de la halle à poisson et de la capitainerie. Sans préjuger de l'architecture à réaliser sur ces bâtiments, les règles de cet AOP ne sont pas adaptées à ces bâtiments isolés qui ne font pas partie du front de port historique de La Trinité-sur-Mer. Une légère réduction du périmètre de l'AOP côté nord facilitera la conception et l'intégration des futurs bâtiments sur ce terreplein.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Directeur

Michel Le Bras